



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le DDMSIS
Du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2017012

Lyon, le 26 mai 2017

Objet : Relance dispositif d'approvisionnement en carburant

Monsieur le Directeur,

Nous vous avons interpellé il y a 1 an (le 23 mai 2016) par le courrier référencé 2016028 concernant l'approvisionnement en carburant pour les agents du SDMIS. Vous avez apporté une réponse en CHSCT du 15 juin 2016. Votre réponse page 65 était :

«

Sur l'approvisionnement en carburant, ce problème n'en a pas été un. Ce n'est pas si simple que cela quand même. Le SDMIS a des dispositions pour ne pas être en rupture, je les ai plutôt resserrées que desserrées. Nous sommes bien au niveau du SDMIS. La question m'était posée de savoir si l'on pouvait fournir du carburant aux agents qui venaient travailler, c'est une question plus complexe parce que nous devons regarder, même sur le plan juridique, jusqu'où nous avons le droit d'aller ou pas. Je ne suis pas très chaud, cela peut poser un problème, après, il y a la solution d'arrêter la grève !

».

Cette réponse étant plus une réponse de posture que la réponse technique et pratique que les agents du SDMIS sont en droit d'attendre, nous vous interpellons à nouveau sur le sujet afin de prendre en compte le mouvement de grève dans les transports de carburants ayant débuté aujourd'hui et les suivants.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de l'état d'avancement de la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement de carburant pour les agents afin de garder une réponse opérationnelle de qualité au sein du SDMIS.

Nous nous tenons à votre disposition pour plus de renseignements.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général adjoint

Didier DUPIR